

25 millions de propriétaires

ÉDITO

N° 509 / Juillet/Août 2017

25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris
© 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Gérant, directeur de la publication
Dominique Dupré

Directeur
Paul Philippot

Président du comité de rédaction
Jean Ferrando

Rédaction en chef
Nadine Cazalbou
nadine.cazalbou@unpi31.fr
PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine
31009 Toulouse Cedex 6 © 05 62 30 15 36

Ont collaboré à ce numéro
Wilfried Baby, Céline Capayrou,
Nadine Cazalbou, Arnaud Couvelard,
Bertrand Desjuzeur, Marc Dufréche, Gilles Laot,
Paul Philippot, Anne Pronier, Frédéric Zumbiehl

Secrétariat de rédaction : PECI

Abonnements
Nathalie Ramond
© 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Éditeur
La Presse Immobilière
SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009
Durée : 75 ans à compter du 1^{er} janvier 1951
Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris
Associés : UNPI à 90 %

Publicité
Patricia Dumons-Souverain
PECI © 05 62 30 15 39
patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

Iconographie :
- fotolia.com

Conception graphique
Olivier Bosramier

Impression
Imprimerie Menard,
2721 La Lauragaise 31670 Labège

Commission paritaire
N° 0717 T 81970 - ISSN : 2102-0728
Dépôt légal : Juillet/Août 2017

Tarifs
Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 €
Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite - alinéa 1^{er} de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

Notre publication adhère à



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

El s'engage à suivre ses
Recommandations en faveur
d'une publicité loyale et
respectueuse du public.



Il est temps d'agir !



Jean Perrin, président de l'UNPI

Nouveau Président, nouveau gouvernement, nouveaux députés, la phase électorale se termine enfin !

Les propriétaires privés attendent simplification et baisse de la fiscalité, locale et nationale. Mais nous sommes aussi force de proposition, nous souhaitons innover pour répondre aux attentes des bailleurs et des locataires.

Par exemple, si nous pouvons nous réjouir de la création d'un « bail mobilité professionnelle », nous estimons aussi qu'il n'est pas assez complet. Les propriétaires sont pleinement à la disposition du gouvernement pour participer à son élaboration et son déploiement. Laisser plus de liberté aux bailleurs, c'est aussi donner plus de chance aux locataires de trouver un logement adapté à leur demande. Simplifier les rapports locatifs en les rééquilibrant profitera nécessairement aux locataires car la surprotection des locataires crée une défiance entre les parties.

Concernant la réglementation, la multiplication des diagnostics sous couvert d'information devient un poids pour les propriétaires comme pour les locataires : gaz, électricité et radon ont fait leur rentrée au 1^{er} juillet. Tout cela doit impérativement être simplifié et rendu lisible pour tous. Aujourd'hui, il y a un problème de coût et de complexité pour le propriétaire ; d'absence de lisibilité et d'intérêt pour le locataire.

Ainsi, l'UNPI est pleinement disponible pour travailler sur tous les sujets de manière constructive. Pour ce faire, nous demandons l'abolition du terme « rente immobilière ». Enfin, la politique du logement et de l'aménagement du territoire doit être une grande priorité du prochain quinquennat. Il est temps d'agir.

